

REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIERS

LE 1er JUIN 2009 à SAINT JUSTIN

Article 1 : Le vide grenier est organisé par L'Association CLAP SAINT-JUSTIN en accord avec la municipalité de SAINT JUSTIN. Il se déroulera sur les places du village et dans les rues.

Article 2 : L'accueil des exposants (particuliers, professionnels, associations) est prévu à partir de 7 heures du matin. Tout emplacement non occupé à 8 heures 30 pourra être redistribué.

En cas d'absence injustifiée la somme versée lors de l'inscription reste acquise à l' Association CLAP à titre d'indemnité.

Une pièce d'identité ou une carte professionnelle sera exigée pour valider l'inscription. Aucune confirmation d'inscription ne sera faite par courrier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, serait susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation.

Article 3 : Les exposants devront se présenter au point d'accueil et seront accompagnés sur l'emplacement qui leur a été attribué par un membre du CLAP. Il est interdit de modifier cet emplacement sauf si les organisateurs y consentent.

Chaque exposant s'engage à rester toute la journée et à nettoyer son emplacement avant départ.

Il ne sera fourni aucun matériel, ni électricité par l'organisation.

Article 4 : Les marchandises et objets proposés à la vente restent sous la seule responsabilité de l'exposant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de casse ou d'accident qui pourrait survenir lors de la manifestation, ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les contributions publiques, douanes ou police.

L'exposant se devra d'avoir une assurance responsabilité civile concernant les dommages dont il pourrait être l'auteur.

Article 5 : En cas de mauvais temps, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée, et aucun remboursement ne pourra être exigé.

La date limite pour l'acceptation d'un désistement est le 19 Mai.

Article 6 : Par sa signature, l'exposant accepte le présent règlement.

BONNES VENTES À TOUS - À BIENTÔT !

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à l'OT avec le règlement avant le 19/05 dernier délai

NOM:..... PRENOM :.....

ADRESSE

.....

N°TEL(obligatoire)

EMAIL

Titulaire de la pièce d'identité n°

.....

participera au **VIDE GRENIERS** de SAINT-JUSTIN
le lundi 24 mai 2010 et souhaite réserver

..... emplacement(s) de 2mètres soit mètres.

*Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de l'association
CLAP SAINT-JUSTIN correspondant au règlement de
mon inscription et la photocopie de ma carte d'identité.*

*Par mon inscription, je déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur du Vide Greniers et déclare sur l'honneur
conformément à la législation:*

-ne vendre que des objets personnels et usagés

*-ne participer qu'à deux manifestations de même nature
au cours de l'année civile.*

Fait à le

Signature:

CLAP SAINT-JUSTIN

Antenne de l'OT communautaire

Place des Tilleuls 40240 SAINT JUSTIN

Tél/Fax : 05 58 44 86 06

otsaintjustin@wanadoo.fr

www.saint-justin.fr